

Remise en état d'un site et gestion des déchets

DATE ET LIEU DE LA FORMATION

Vendredi 9 avril 2021

Mâcon – Site universitaire, 9, rue de Flacé

DUREE

1/2 journée de formation de 3 heures 30 : 13 h 30 – 17 h

INTERVENANT

Blandine ROLLAND, Professeur à l'Université de Haute Alsace

PROGRAMME

I. LE DROIT DES INSTALLATIONS CLASSÉES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT (ICPE) : FONCTIONNEMENT ET CESSATION D'ACTIVITÉ

A. Les obligations lors du fonctionnement de l'ICPE

B. Les obligations lors de la cessation d'activité de l'installation

1. L'obligation pèse sur le « dernier exploitant »
2. La procédure administrative de cessation d'activité
3. Les mesures de mise en sécurité et de remise en état
4. La problématique des procédures collectives

II. LE MILIEU RURAL ET LE DROIT DES DÉCHETS

A. La notion de déchets

B. La responsabilité du producteur ou du détenteur : la gestion des déchets

C. La responsabilité subsidiaire du propriétaire du terrain

D. Les pouvoirs de police administrative

III. LE DROIT DES SITES ET DES SOLS POLLUÉS

MODALITES D'INSCRIPTION

Prendre contact avec :

Philippe GONOD, secrétariat des formations de droit rural

Mail : philippe.gonod@u-bourgogne.fr

Tel : 03 85 21 94 22

Site universitaire de Mâcon
Université de Bourgogne
9, rue de Flacé 71000 Mâcon

TARIFS

Coût de la formation : 150 € TTC